

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



43° RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

06 – 07 novembre 2020

**COUPE de FRANCE des RALLYES 2021
(coefficient2)**

**Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne 2020
Challenge A.S.A. ONDAINE 2020**

REGLEMENT

A.S.A. ONDAINE

Association Rallye des NOIX

BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80

Portable : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

43^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

06 – 07 novembre 2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception des Visas Ligue et FFSA

Ouverture des engagements : Le lendemain de réception des Visas Ligue et FFSA

Clôture des engagements : Lundi 26 Octobre 2020

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 31 Octobre 2020 et dimanche 01 Novembre 2020 de 09h00 à 18h00

Vendredi 06 Novembre 2019 de 09h00 à 18h00

Vérification des documents : Vendredi 06 Novembre 2020 de 18h00 à 21h00

Vérification des voitures : Vendredi 06 Novembre 2020 de 18h15 à 21h30

Heure de mise en place du parc de départ (Place du Breuil FIRMINY): Vendredi 06 Novembre 2020 à 18h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 06 Novembre 2020 à 20h00 au PC du Rallye

Affichage pendant toute la durée du rallye :

AU PODIUM place du Breuil 42700 FIRMINY

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 06 Novembre 2020 à 22h30

Publication des Heures et ordres de départ : Vendredi 06 Novembre 2020 à 22h30

Départ du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 07 Novembre 2020 à 8h15

Départ de la 1^{ère} voiture VHC à 8h15

Arrivée du Rallye Place du Breuil à FIRMINY : Samedi 07 Novembre 2020 à partir de 19h20

Vérifications finales : à UNIEUX le Samedi 07 Novembre 2020

Publication des résultats du rallye : Samedi 07 Novembre 2020 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix..... Sur le Podium d'Arrivée à FIRMINY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 06 et 07 Novembre 2020 en qualité d'organisateur Administratif et Technique le :

43^{ème} RALLYE REGIONAL des NOIX de FIRMINY

Avec le concours des Municipalités de FIRMINY, FRAISSES, CHAMBLES, PERIGNEUX, St MAURICE EN GOURGOIS, et des localités traversées.

Le présent règlement a reçu le permis d'Organisation de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et de la FFSA sous le n° 396 en date du 11/08/2020 (délivré par la ligue)

Comité d'Organisation ASA ONDAINE

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER (Trésorière), Serge LEQUERTIER (Secrétaire) et les Membres Matthieu MACCOLINI, Evelyne LAPALUS, Christophe CHAPIGNAC, Jean Paul CLOT, André LAPALUS, Nadia MARQUET

Secrétariat du Rallye :

ASA ONDAINE – Association Rallye des NOIX B.P. 135 42704 FIRMINY Cedex

Téléphone : 04 77 51 27 80 – Portable : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

Permanence du Rallye : jusqu'au 05 Novembre au siège technique Impasse Bertail Prénat 42700 Firminy

Pendant toute la durée de l'Epreuve au PC du Rallye (Maison pour Tous) Place de l'Abattoir à FIRMINY.

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif et technique

Organisateur Administratif et Technique :

Association Rallye des Noix de Firminy BP 135 – 42704 FIRMINY Cedex

Président : Pascal PERONNET

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président : Armand AGOSTINHO Lic. 12775

Membre : Joëlle ALLEMAND Lic. 16382

Membre : Georges BEAL Lic. 2910

Directeur de Course Général PC : Daniel BERTHON Lic. 1621

Directeur de Course Adjoint ES 1.3.5 : Evelyne LAPALUS Lic. 220303

Directeur de Course Adjoint ES 2.4.6 : Louis René VERLINE Lic. 21427

Médecin Chef : Dr Philippe RIGAUDIERE Lic. 56475

Commissaire Technique Responsable : Gérard JOUVHOMME Lic. 51582

Commissaire Technique Responsable : Matthieu MACCOLINI Lic. 228892

Commissaire Technique : Emeric PASCAL Lic. 37568

Commissaire Technique : Hervé CANTAT Lic. 20953

Commissaire Technique : Dominique MONNIER Lic. 55260

Commissaire Technique Stagiaire : Bertrand MURAT Lic. 309041

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Michel JUILLARD Lic. 12787

Yvette CECILLON Lic. 11374

Nombre de postes de commissaires	30
Nombre de commissaires et Radios	90
Nombre d'Ambulances	3
Conforme à l'art2 de la Réglementation Médicale	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43° Rallye Régional des NOIX de FIRMINY compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2021 Coef. 2,
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2020
Le Challenge de l'ASA ONDAINE 2020.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter **EXCLUSIVEMENT** sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

Leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

le 06 Novembre 2020 de 18h00 à 21h00 pour les vérifications administratives :

MAISON pour TOUS 2 bis place de l'Abattoir 42700 FIRMINY

LE TEMPS IMPARTI ENTRE LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES sera de 15mn.

le 06 Novembre 2020 de 18h15 à 21h30 pour les Vérifications Techniques :

**Garage LUZY – Les PLATANES – ZI du Bas Mas – 20 Rue Michel Rondet
42700 FIRMINY**

LE TEMPS IMPARTI DES VERIFICATIONS TECHNIQUES AU PARC FERME sera de 20 mn (road-book au dos du carnet de bord).

Les vérifications finales seront effectuées le 07/11/2020 au :

**Garage POSTAL à UNIEUX
Taux horaire de la main d'œuvre : 70,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout équipage désirant participer au 43° Rallye Régional des Noix de Firminy, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe totalement remplie,

avant le lundi 26 Octobre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante

ASA ONDAINE

BP 135

42 700 FIRMINY

3.1.10.P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre de partants est inférieur à 100.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 300 euros
- Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'engagement sont fixés à 320 euros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, complètement remplie et accompagnée des photocopies des licences, permis de conduire et de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- au(x) candidat(x) dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse contact@asaondaine.com
La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P. PNEUMATIQUES : Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans le Parc d'Assistance situé dans le secteur Gampille Zone Industrielle du Parc et Allée Isidoro Calandra a FRAISSES 42490
Latitude : 45.391586 / Longitude : 4.272806 ou **1 seul véhicule d'assistance sera autorisé**

Il sera identifié par un badge « ASSISTANCE » délivré aux Vérifications Administratives.

Dans chaque zone d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances,**
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit,
- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

ARTICLE 5P IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0, en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 43° Rallye Régional des NOIX de Firminy représente un parcours de 140,400 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Laborie (Chambles) / Miribel (Périgneux) $ES\ 1 - 3 - 5 = 8,3\ kms \times 3 = 24,9\ kms$

Malasset (Périgneux) / Saint Maurice en Gourgois : $ES\ 2 - 4 - 6 = 5,0\ kms \times 3 = 15,0\ kms$

Total = 39,900 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances seront autorisées les 31 octobre et 01 novembre 2020 de 9h00 à 18h00 et le 06 novembre 2020 de 9h00 à 18h00

avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1. (Disponible Auberge du Moulin Pont du Pertuiset le 19/09)

L'ITINERAIRE SERA CONSULTABLE ET IMPRIMABLE UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA ONDAINE.

Les concurrents sont priés de respecter scrupuleusement le code de la route et les habitants des villages traversés afin d'assurer pleinement la sécurité des autres usagers et des riverains.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les chasubles des commissaires et chef de poste seront en conformité avec les RTS.

7.5 .17.3. Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

Classement Scratch : 3 Nombres Classes : 24 Classement Féminine : 2

Classement Scratch	Prix
Premier	320 €
Deuxième	220 €
Troisième	160 €

Classement Classes	de 1 à 4	de 11 à 15	+ de 15
Premier	160 €	300 €	320 €
Deuxième		130 €	160 €
Troisième		100 €	130 €
Quatrième			100 €

Classement Féminin	Prix
1ère Féminine	160 €
2 ^{ème} Féminine	100 €

Chaque équipage classé recevra une coupe

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 07 novembre 2020 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'Organisateur.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE :

www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 07 novembre 2020 avec la participation des élus:

PODIUM D'ARRIVEE

Place du Breuil - 42700 FIRMINY

Bon Rallye à Tous

Sportivement

Le comité d'organisation